

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 444/6e L portant modification de la fiscalité directe

n° 444/6e L

Ministère MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES	Date de publication 30 décembre 1968
Numéro JO n° 1 du 10/01/1968	Date du numéro 10 janvier 1968

VISAS

La Chambre des Députés du Territoire Français des Afars-et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vule Code général des Impôts directs

Vula délibération n° 443 du 30 décembre 1967 portant modification de la fiscalité directe

Sur proposition de M. le Député Ali Aref Bourhan

A adopté dans sa séance du 30 décembre 1967 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique A l'article 6 de la délibération n° 443 du 30 décembre 1967 portant modification de la fiscalité directe, ajouter « in fine »: — Code général des Impôts directs. Tarif des. droits de patentes. Le tarif est modifié comme suit : Dénomination – Classification anciennes Dénomination – Classification Non dénommé Transports par air (entrepren. de) Tableau

B Taxe déterminée 50.000 Taxe variable (par place) 5.000

Le Président de la Chambredes Députés,A. V. SAHATDJIAN.